



COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS par la Communauté Urbaine Limoges Métropole et le SYDED de la Haute-Vienne

Face aux dépôts sauvages de pneus constatés sur l'ensemble du département, Limoges Métropole et le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (SYDED) organisent, du 4 au 24 février 2019, une collecte de pneus en déchèteries.

Toutefois cette collecte reste exceptionnelle, le principe du « 1 pour 1 » avec une reprise gratuite des pneus usagés est applicable toute l'année auprès de votre garagiste.

Cette collecte est à l'attention des usagers de l'ensemble du département (professionnels non acceptés), dans la limite de 4 pneus par badge.

Les pneus pouvant être déposés dans le cadre de cette opération doivent obligatoirement être « déjantés » et provenir de véhicules légers de particuliers (y compris camionnettes et 4x4). Les usagers peuvent également apporter des pneus déjantés de véhicules deux-roues (motos, scooters, trials, cross, enduro).

Après le dépôt effectué en déchèterie, les pneus seront ensuite collectés gratuitement par France Recyclage Pneumatique et Aliapur, filières agréées, chargées de leur recyclage.

En revanche, seront refusés les pneus provenant de véhicules professionnels quels qu'ils soient, les pneus jantés, les pneus poids-lourds, les pneus découpés ou souillés (huiles, peintures, terre...), les pneus agraires ainsi que les pneus issus de l'ensilage.

- **Pour les usagers de Limoges Métropole** : Les usagers sont invités à venir déposer leurs pneus dans la déchèterie LEBON à Limoges.
- **Pour les usagers du SYDED** : les usagers sont invités à se rendre dans l'une des quatre déchèteries citées : Ambazac, St Junien, Magnac-Laval et St Yrieix la Perche.

Renseignements auprès de la Direction de la Propreté
au **0 800 86 11 11** (numéro vert gratuit à partir d'un poste fixe)

Renseignements auprès du SYDED de la Haute-Vienne
au **05.55.12.12.87**